



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-neuvième session

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 3 a) de l'ordre du jour

Communications nationales et données présentées

dans les inventaires de gaz à effet de serre

des Parties visées à l'annexe I de la Convention

Sixièmes communications nationales

des Parties visées à l'annexe I de la Convention

**Sixièmes communications nationales des Parties visées
à l'annexe I de la Convention**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre a examiné les questions ayant trait aux sixièmes communications des Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe D).
2. Le SBI a recommandé un projet de décision sur les sixièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I, pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session (pour le texte de la décision, voir FCCC/SBI/2013/L.7/Add.1) et un projet de décision sur les sixièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto, pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa neuvième session (pour le texte de la décision, voir FCCC/SBI/2013/L.7/Add.2).